



Charte du bénévole — Collectif Citoyen Wallonie-Bruxelles (CC-WB)

Préambule

S'engager comme bénévole au sein du **Collectif Citoyen Wallonie-Bruxelles (CC-WB)**, c'est participer à un mouvement citoyen fondé sur la **démocratie participative, la solidarité, la transparence et le respect du bien commun**.

Cette charte définit les principes éthiques, les règles de conduite et les engagements réciproques entre l'association et chaque bénévole.

1. Principes fondamentaux

Le bénévolat au sein du Collectif Citoyen repose sur les valeurs suivantes :

- **Engagement libre et volontaire** : chaque contribution est donnée sans contrainte, dans un esprit d'entraide et de coopération.
- **Égalité et inclusion** : chaque personne, quel que soit son âge, son origine, sa situation ou ses opinions, a la même valeur et les mêmes droits de participation.
- **Horizontalité** : les décisions sont prises collectivement, selon des processus participatifs, transparents et respectueux des membres.
- **Respect mutuel** : les échanges doivent toujours se dérouler dans un climat d'écoute, de bienveillance et de confiance.
- **Non-partisan et éthique** : le Collectif Citoyen agit dans l'intérêt général, sans appartenance partisane, et dans le respect du cadre démocratique.

2. Engagement du bénévole

En tant que bénévole du Collectif Citoyen, je m'engage à :

1. Contribuer positivement aux activités, projets et réflexions du mouvement, dans la limite de mes disponibilités.
2. Respecter les décisions prises collectivement et participer, dans la mesure du possible, aux processus de consultation et de coordination.
3. Communiquer avec courtoisie, transparence et esprit de collaboration, y compris en cas de désaccord.
4. Promouvoir les valeurs du Collectif Citoyen dans mes actions et mes prises de parole publiques ou internes.
5. Prévenir la coordination ou mon référent local en cas d'indisponibilité, d'empêchement ou de retrait d'une mission.
6. Participer aux formations internes lorsque cela est proposé, afin de mieux comprendre le fonctionnement du mouvement et les règles de communication.

3. Confidentialité et respect des données

Je m'engage à :

- **Protéger la confidentialité** des informations, documents, échanges internes, listes de membres ou discussions politiques auxquelles j'ai accès dans le cadre de mon bénévolat.
- **Ne pas divulguer ni diffuser** à des tiers des données personnelles, adresses, messages ou contenus internes sans autorisation écrite du Collectif Citoyen.
- **Respecter la vie privée** de chaque membre, coordinateur ou collaborateur, y compris sur les réseaux sociaux et dans les échanges numériques.
- **Utiliser les outils internes** (Intranet, messageries, groupes de travail) uniquement dans le cadre des missions ou des échanges collectifs autorisés.
- **Supprimer ou restituer** tout document ou donnée appartenant au Collectif Citoyen à la fin de mon engagement ou sur simple demande de l'association.

4. Engagement du Collectif Citoyen envers les bénévoles

Le Collectif Citoyen s'engage à :

1. Accueillir chaque bénévole dans le respect, l'écoute et la reconnaissance de son engagement.
2. Fournir les informations et outils nécessaires à la bonne réalisation des missions confiées.
3. Garantir un cadre de travail et de communication respectueux et exempt de toute forme de discrimination, de harcèlement ou de pression.
4. Protéger les données personnelles des bénévoles, conformément au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**.
5. Valoriser la contribution de chacun et assurer la transparence des décisions, budgets et orientations du mouvement.

5. Comportement et éthique collective

Les bénévoles s'engagent à :

- Respecter les décisions des instances légitimes du Collectif (Assemblée générale, Conseil, Coordination, etc.) ;
 - Ne pas agir ou communiquer au nom du Collectif sans mandat ou validation préalable ;
 - Favoriser la coopération et éviter toute attitude de dénigrement, d'exclusion ou de manipulation ;
 - Promouvoir une culture de dialogue, d'écoute et de responsabilité partagée.
-

6. Fin de l'engagement

Le bénévolat repose sur le principe du **libre engagement**.

Chaque bénévole peut mettre fin à sa participation à tout moment, après avoir informé la coordination ou son référent.

En cas de manquement grave (non-respect des règles, divulgation de données, comportement contraire aux valeurs du mouvement), le Collectif Citoyen se réserve le droit de suspendre ou de mettre fin à la collaboration, après concertation.

7. Signature

En signant la présente charte, le/la bénévole reconnaît avoir pris connaissance de ses droits et obligations, et s'engage à les respecter dans le cadre de sa participation au **Collectif Citoyen Wallonie-Bruxelles**.

Fait à :

Le :/...../2025

Nom et prénom du bénévole :

Signature du bénévole :

Pour le Collectif Citoyen Wallonie-Bruxelles

(Représentant ou coordinateur régional)

Signature :